RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité
ars Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

ZONE DE DISTRIBUTION : SAINTIGNY - ST DENIS D'AUTHOU

Conclusion sanitaire

2024

L'eau distribuée a présenté un épisode de qualité bactériologique dégradée. Les actions mises en œuvre ont permis de rétablir la qualité de l'eau. Les autres paramètres mesurés respectent les exigences de qualité. La recherche des PFAS sera obligatoire à compter du 1er janvier 2026 pour toutes les distributions. Toutefois, sans attendre cette date, des analyses sur les distributions desservant plus de 500 habitants seront programmées en 2025. L'eau peut être consommée par tous. Elle a été classée en qualité convenable en raison de la présence du métabolite R471811 du chlorothalonil. Au vu des connaissances scientifiques, le métabolite R471811 n'est plus soumis au seuil réglementaire de 0,1 microgramme/L depuis mai 2024, suite à l'avis de l'agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES).

Indicateur global de qualité

D

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : BLAINVILLE (SAINTIGNY-ST DENIS AUTHOU). L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 458 personnes sur 1 commune (SAINTIGNY). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE SAINTIGNY ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE SAINTIGNY » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **19/06/2025**

UDI **028000922**

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

D — Mauvaise qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **11**
Conformité : **72 %**
Valeur maxi : **31 n/100 ml**

NITRATES

A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **7**
Valeur moyenne : **12,1 mg/L**
Valeur maxi : **13 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

B — Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **4**
Conformité : **50 %**
Nombre de substances recherchées : **2**
Valeur maxi : **0,841 microgramme/L (chlorothalonil r471811)**
Substance(s) non conforme(s) : **chlorothalonil r471811**

FLUOR

A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,05 mg/L**
Valeur maxi : **0,05 mg/L**
Année prise en compte : **2023**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **25,4 °f**
Valeur maxi : **26,6 °f**

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits.

ARS Centre-Val de Loire - Délégation départementale d'Eure-et-Loir - 15 place de la République - CS 70527 - 28019 Chartres Cedex
02 38 77 33 33 ARS-CVL-DD28-UNITE-SANTE-ENVIRONNEMENT@ars.sante.fr